

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc..... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Lauglais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : }
SI PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }
SI PAR AN }

SOMMAIRE.

Recue de la Semaine : Ordinations par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec.—Ordinations par Mgr D. Racine, évêque de Chicoutimi.—Les ministères en France.—Un débiteur honnête.—Les maîtresses d'écoles en grève ; salaire des institutrices.

Causerie agricole : Comptabilité agricole (Suite).—Livres de caisse.—Livres de magasin.—Livres des récoltes.—Livres de la consommation et du produit des animaux.—Livres des travaux.—Livres de compte d'employés.—Livres du charbon et du forgeron.—Livres du battage des grains.—Livres de la laiterie.—Livres du ménage.—Livres des engrais.—Livres des débiteurs et des créditeurs.—Livres supplémentaires.

Sujets divers : Action du foin sur les animaux.—Carnotères du bon foin, du foin nouveau et du vieux foin.—Des composts.—Les engrais qu'on laisse se perdre.—Pronostics.

Choses et autres : Exposition de fruits, légumes et fleurs, sous le patronage de la Société d'horticulture du comté de l'Islet.—Exhibition agricole et industrielle de la Société d'agriculture du comté de l'Islet.—Nouvelles de Paspébiac ; la pêche et l'agriculture à la Baie-des-Chaleurs.

Recettes : Chute de la laine chez les montons.—Moyen pour extraire les balles d'arvine des yeux d'un bœuf.

Prime offerte à nos abonnés.—Ceux de nos abonnés qui auront payé leur abonnement (ainsi que leurs arrérages s'il y en a) jusqu'au 1er août 1883, avant le premier octobre prochain, recevront une magnifique brochure devant intéresser tout particulièrement les cultivateurs. Cette brochure a été publiée pour la première fois en 1790, par la Société d'agriculture du Canada, et a pour titre : "Papiers et lettres sur l'agriculture, recommandés à l'attention des cultivateurs Canadiens par la Société d'agriculture en Canada."

REVUE DE LA SEMAINE

Ordinations.—Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec a fait, pendant la semaine dernière, les ordinations suivantes :

Jouidi, 14 septembre, dans la chapelle du Grand Séminaire de Québec : *Tonsurés :* MM. Dominique McKenna, John-Alexander McDonald et Henri Thériault, du diocèse de Charlottetown ;

MM. Jean-Baptiste Ruel, Antoine-Edouard-Elzébert-Lamothe, Aurélien Angers, Joseph Octave Langlois, Jos. Elzéar Galarneau, Achille Fiset, Art. Villeneuve, Thomas Marcoux, Tancrède Paquet, Théodule Giguère, Jos. Condé Nadeau, P. Amateur Olivier, Théoréné Blais, Adolphe Grenier, Louis Joseph Guimont, Louis-Joseph Garon, David Gagnon, Pierre Gagnon et Joseph Laberge, de l'archidiocèse de Québec ;

M. David Gillies, du diocèse de Sherbrooke.

MM. Patrick Donnelly, James McGee, du diocèse de St-Jean Nouveau Brunswick ;

MM. Gédéon Hamel et Mathew Mullins, du diocèse d'Arichat ;

Vendredi, 15 sept., dans la chapelle de l'Archevêché.—*Tonsurés :* MM. Téléphore Lachance, Pierre Plante, Achille Bégin, Célestin Lemieux et Charles-François Laplante, de l'Archidiocèse de Québec ;

H. Joseph Renaud, du diocèse de Chicoutimi ;

Minors : MM. Joseph-Louis Coulombe, Casimir Philéas Théberge, George Cléophas Charland, de l'Archidiocèse de Québec.

Dimanche, 17 septembre, dans la Basilique.—*Minors :* M. J.-B. Langlais, du diocèse d'Ottawa ;

M. David Harnett, du diocèse de St-Jean N. B.

MM. Georges Mathieu, Fortunat Rouleau, Siméon Jolicœur, Henri Defoy, Gaudioso Allaire, Augustin Vézina, Napoléon Séguin, Pierre Ouellet, Cyprien Jean, et Alphonse Talbot de l'Archidiocèse de Québec, M. Joseph Fortin, du diocèse de Montréal ;

Sous-Diacres : MM. Louis Belleau, Antoine Pampalon, Antoine-Augustin Fortin et Thomas Lauzé, de l'archidiocèse de Québec.

Prêtres : MM. Joseph Albert Beaulieu et Onésiphore-Anselme-Joseph Cantin de l'archidiocèse de Québec.

Ordinations à la cathédrale de Chicoutimi.—Le 10 septembre, ont eu lieu, dans la cathédrale de Chicoutimi, par Sa Grandeur Mgr D. Racino, les ordinations suivantes :

Sous-diacres : MM. Louis Tromblay, de la Malbaie, Ls Amédée Gagnon, Baie St-Paul; Nathaniel Martel, de St-Alexis; Étienne Simard, de la Beauce; et Pierre Pelletier, de l'Île-aux-Céufs.

Diacres : MM. Elzéar Dolamarre, d'Hébertville; George Gagnon, Malbaie; et James Gibbons, du Haut Canada.

Prêtres : MM. Louis Gagnon, de Ste-Anne du Saugonay—et Louis Alfred Tromblay, de St-Alphonse.

— Les ministères en France ont beau changer, il est une chose qui ne change pas : c'est la politique illibérale du gouvernement vis-à-vis des catholiques.

Nous avons raconté dans notre numéro d'hier l'expulsion des religieuses du Mont-Saint-Sulpice, dans l'Yonne, par une escouade de gendarmes. En vérité, on pouvait attendre mieux de M. Duclerc. Les circonstances dans lesquelles il a pris le pouvoir lui imposaient, selon nous, l'obligation toute spéciale de se montrer équitable et modéré dans sa politique religieuse et de faire oublier les souvenirs affligeants de ses prédécesseurs. Le nouveau ministère était, disait-on, un ministère de trêve et de conciliation et qui laisserait assoupir pour un temps les querelles religieuses. On voit qu'il n'en est rien et que, sous ce rapport, le ministère Duclerc ne se distingue en rien des ministères précédents.

On sait que, dès le début, M. le président du conseil a affirmé qu'il n'entendait point présider un simple ministère d'affaires et qu'il prétendait avoir une politique à lui, ni plus ni moins que M. de Freycinet ou M. Gambetta. Si c'est là toute la politique de M. Duclerc, il faut avouer qu'elle n'a rien d'original et de personnel, et qu'il ne fait que suivre les déplorable orroments de ces dernières années.

On ne saurait trop, en vérité, s'affliger de cette persistance du gouvernement républicain à violer de toute manière la liberté religieuse, à froisser et à vexer les catholiques. On dirait qu'il s'attache à leur montrer que malgré toutes les politiques nouvelles qui se succèdent, leur position sera toujours la même. Il nous semble cependant que la république aurait mieux à faire aujourd'hui qu'à enfoncer les portes d'un couvent et à expulser de pauvres religieuses. Il y a, dans cette politique anti-religieuse des hommes d'État français, en ce moment et surtout, un aveuglement inconcevable. — *Journal de Rome* du 3 Sept.

Un débiteur honnête.—Nous lisons dans le *Canada* : Il y a quelques jours, un ancien élève d'une institution à nous bien connue, visitait son *Alma Mater* qu'il n'avait pas vue depuis vingt ans. Il rappela à monsieur le supérieur que des circonstances fâcheuses l'avaient empêché de payer, à sa sortie du collège, une balance restée sur son compte de pension; et lui laissant son adresse, il le pria de vouloir bien lui envoyer le

compte en y ajoutant les intérêts de vingt ans, qu'il paierait immédiatement. Ce monsieur est actuellement attaché à une grande maison de commerce de New-York.

Voici un modèle de débiteur qu'il ferait bon de rencontrer souvent : nos collèges et couvents s'en trouveraient bien. Entre toutes les institutions ayant affaire au public, celles qui ont le plus à souffrir des mauvais payeurs, sont peut-être les maisons d'éducation. On se persuade trop facilement que les dettes contractées envers un collège ou un couvent ne sont rien, et l'on suppose toujours ces institutions suffisamment au-dessus de leurs affaires pour pouvoir supporter sans difficulté ces brèches à leurs finances. D'ailleurs, les dehors et le train d'une grande maison, les achats qui s'y font naturellement en gros sont pour les esprits peu clairvoyants autant de preuves qui les confirment dans leur trop bonne opinion. On ne pense pas aux suites que ces institutions ont à souffrir pour se maintenir. Les balances qui restent chaque année au débit des parents sont toujours considérables; il en résulte une gêne dans l'administration financière, et disons-le, peut être aussi une réaction défavorable sur le niveau de nos institutions. De la vertu et de l'esprit de sacrifice il y a en a dans nos collèges et nos couvents, Dieu le sait, et nos populations le sentent. Mais peut-être exploite-t-on outre mesure ces deux agents puissants, sans doute, mais incapables seuls, de tout faire, au moins dans l'état actuel des choses. Avec la vertu et l'esprit de sacrifice il faut un autre facteur : l'argent est un meuble nécessaire. Le moins que l'on puisse demander, c'est que les parents qui font instruire leurs enfants, reconnaissent par leur fidélité à payer les comptes de pension et d'enseignement les services que leurs enfants reçoivent, et permettent ainsi aux instituteurs d'étendre la sphère du bien qu'ils désirent faire. Il restera toujours à leur débit quelque chose qu'ils ne pourront jamais payer, parce que ce quelque chose n'est pas appréciable à prix d'argent : nous voulons dire la sollicitude paternelle et maternelle qui entoure leurs enfants, l'intérêt et l'amour qui leur sont prodigués.

Les maîtresses d'écoles en grève.—Sous ce titre, nous lisons dans l'*Opinion Publique* du 14 septembre l'article suivant dû à la plume de M. A. D. DeCelles, et que nous recommandons à la sérieuse attention de M.M. les commissaires d'écoles de nos campagnes :

Les maîtresses d'école en grève!—On nous informe que dans plusieurs paroisses de notre province, les commissaires d'école ont éprouvé, cet automne, de grandes difficultés à trouver des institutrices, et que ces difficultés menacent de devenir plus grandes à l'avenir. Les maîtresses d'école voudraient-elles à leur tour se mettre en grève? Nous n'en serions nullement surpris, en présence de la position qu'on leur fait presque partout dans notre province.

Enseigner est, en thèse générale, un métier, une profession bien fatigante, si noble qu'elle soit. C'est surtout lorsque l'enseignement s'adresse aux enfants qu'il prend des proportions de nature à décourager les plus forts. Quelle tâche que celle de faire entrer les premières notions de la science dans ces petits cerveaux rétifs! Vraiment, casser des pierres le long du chemin n'est que jeu d'enfant comparé à celle-là!

Au moins, dans chaque caillou qui éclate, on a le plaisir de la résistance vaincue; mais le pauvre régent, la dolente institutrice a beau frapper sur ces têtes de cailloux, elle ne les voit s'ouvrir que rarement, et encore pour peu de temps. Que de coups de marteau pour faire entrer une phrase, un mot, une lettre! On pourrait soulever une maison avec la force qu'il faut souvent employer pour graver les vingt-cinq lettres de l'alphabet dans une jeune tête!

Encore si cela payait, puisque tout dans ce monde qui n'est pas exclusivement celui de la religion s'estime à prix d'argent, encore si cela payait; mais hélas! il faut peiner, patienter et s'impatienter pour rien. Telle est la destinée de l'institutrice dans notre province, et nous pourrions ajouter celle de son confrère, l'instituteur, à la campagne. L'un et l'autre sont les parias de notre civilisation. Est-il étonnant qu'ils quittent cette noble profession et ce métier de crève faim le plus tôt qu'ils le peuvent!

Que sont devenues ces maîtresses qui ont refusé de reprendre la férule, signe de leur autorité si peu respectée? Elles l'ont échangée contre le tablier de la cuisinière ou le bonnet blanc de la fille de chambre. Franchement, c'était fort sage à elles, et nous ne nous sentons pas le courage de les en blâmer, d'après le principe qu'il faut bien que tout le monde vive. Aujourd'hui, les bonnes et les servantes gagnent facilement à la ville cinq, six, sept et souvent huit piastres par mois; les institutrices reçoivent cent piastres pour l'année. Avec cette forte somme, elles sont tonues de se nourrir, de se vêtir, de se chauffer et de chauffer l'école par-dessus le marché, tandis que les domestiques mangent du pain blanc et sont bien logés. En résumé, la servante reçoit à la fin du mois cinq piastres pour prix de ses services, somme que l'institutrice dépense pendant le même temps pour avoir le privilège de dégraisser l'intelligence des enfants. Dans ces conditions, il vaut mille fois mieux être cuisinière ou fille de chambre. Hélas! ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on a le plus gagné à empoisonner les estomacs qu'à nourrir les intelligences.

En face de cet état de choses, nous serions heureux de voir les institutrices s'entendre pour se retirer de l'enseignement. Si elles se mettent en grève, tant mieux. L'excès du mal amènera une réaction salutaire. On sent aujourd'hui le prix de l'instruction, comme le prouvent les nombreux élèves de nos nombreux collèges, mais on veut la payer le moins possible, surtout à la campagne. Peut-être n'est-elle pas tout ce qu'elle devrait être. Mais à qui la faute? L'enseignement chez nous vaut encore plus que ce qu'il rapporte. Il y a une réforme radicale à opérer de ce côté, et elle ne se fera qu'avec des remèdes héroïques.

Allons, Jean-Baptiste, c'est toi qui est ici le grand coupable! Pourtant, nul ne sait mieux que toi que l'on n'en a pas toujours que pour son argent. Comment! tu paies une piastre par journée, et souvent plus, un garçon de ferme, et tu laisses crever un instituteur à raison de cinq piastres par mois! Tu délices, sans te faire prier, les cordons de ta bourse, dans l'intérêt de ton grain et de ton bétail, et tu lésines lorsqu'il s'agit de l'intelligence de tes enfants! Tu sais bien aussi que le prix de la vie a augmenté, puisque tu fais payer un couple de chapons ce que tes pères recevaient pour un veau! Tu vends tout au

poids de l'or, et tu crois que tu auras des institutrices panachées de diplômes à raison de six piastres par mois! Erreur profonde, Jean-Baptiste. Tu cherches des placements pour ton argent, tu veux que tes gros sous fassent boue de neige et tu confies ton magot à des associations que tu ne connais pas, et à la direction desquelles tu restes étranger! Combien de milliers de piastres t'ont coûté les sociétés de bateaux à vapeur qui ont sombré avec tes actions, les assurances contre le feu qui ont brûlé ton capital et les intérêts! Le meilleur placement, c'est l'argent que tu consacreras au développement de l'intelligence de tes enfants. Voilà un capital qui ne périra pas. Si tu continues à te montrer parcimonieux à l'endroit des jeunes institutrices, tu végéteras avec tes enfants pendant que partout le monde fera des progrès, et tu mériteras bien, ô Jean-Baptiste, que les Anglais t'appellent encore Johnny Crapaud.—A. D. DECELLES.

CAUSERIE AGRICOLE

COMPTABILITÉ AGRICOLE (Suite).

Un homme qui tient des comptes régulièrement ne peut se ruiner.
—Proverbe hollandais.

Au moyen d'une comptabilité agricole, un industriel sait ce que rapportent les divers articles de sa fabrication; un marchand sait de même ce qu'il gagne sur chaque marchandise. Quant au cultivateur, il n'a d'ordinaire aucun registre, et son encrier est presque toujours à sec. Aussi, demandez lui à quel prix lui reviennent le blé, le fromage, etc., il ne sait que répondre. Une telle insouciance de la part du cultivateur est déplorable.

Nous ne pouvons indiquer à nos lecteurs un meilleur plan de comptabilité agricole que le suivant, que nous empruntons au volume intitulé: "Principes d'agriculture," par M. Louis Gossin:

Tout ce qui se fait sur une ferme doit être marqué, chaque jour, sur de petits cahiers de 4 pouces de large sur 6 pouces de haut, avec papier rayé et un titre sur le couvert qui permette de les distinguer des autres cahiers. Voici comment on peut disposer ces cahiers:

Livre de caisse.—Sur lequel on inscrit à la page de gauche les recettes avec leur date, à celle de droite les dépenses, en indiquant l'origine des premières et l'objet des secondes. A la fin de chaque semaine, on additionne les unes et les autres; puis on s'assure en comptant son argent, qu'aucun article n'a été omis.

Livre de magasin.—Le cultivateur est également marchand, et comme tel il doit avoir sur son registre un livre de magasin, son compte divisé en deux colonnes. On inscrit à celle de gauche les produits mis en grange ou en cave, et leur origine; à celle de droite, ce qui sort de ses granges ou de ses caves, et l'emploi qui en est fait, soit pour la vente, l'usage de sa famille, ou pour la nourriture de ses animaux, etc.

Livre des récoltes.—Ici, chaque pièce de terre porte un numéro et occupe une page où l'on inscrit le produit de la pièce en gerbes, livres de fourrages secs ou de légumes, etc. Les fourrages verts et pâturages sont notés avec indication de leur valeur comparée à celle de foin.

Livres de la consommation et du produit des animaux.—Chaque espèce de bétail doit avoir un cahier particulier, dont les pages sont divisées par autant de lignes verticales qu'il existe d'objets de nature différente, produits et consommés. Le fumier se compte par brouettes d'un poids déterminé; le lait par pinte; le travail, par heures. Ce dernier article peut être omis ici, parce qu'il trouve sa place au cahier des travaux. En voici un exemple :

VACHES.

DATES	FOIN	RACINES	GRAINS	LAIT	FUMIER
Janvier	Livres	Livres	Livres	Pintes	Brouettes
1er	150	200	15	100	10

Les inscriptions relatives au bétail obligent à tout mesurer. La mise en bottes rend l'opération facile pour les fourrages. Si les foin ne sont pas liés, il faut au moment même de la récolte, déterminer, par des pesées partielles, le poids de chaque voiture; puis, marquer, sur le *livre de magasin* le lieu de dépôt. On connaîtra ainsi la valeur des différents lots dont se compose la provision. Lorsqu'on prend à un seul tas pour plusieurs espèces de bétail, on pèse, pendant un jour, la ration de chacun, et l'on se rapporte à cette donnée pour la consommation du tas entier.

Livre des travaux.—Les pages de ce cahier présentent, pour chaque genre de travailleurs, bœufs, chevaux, domestiques, ouvriers payés à différents prix; une colonne verticale où l'on inscrit les heures de travail. Dans une colonne plus étendue, on spécifie la nature de l'ouvrage et le numéro de la pièce ou champ de terre à laquelle le travail a été appliqué.

On pourra se guider sur le modèle suivant :

DATE	Nature du travail	Choevraux	Charretiers	Ouvriers	Filles de journée
15	Labour... pièce No. 1	2	2	"	"
	Fossé.... pièce No. 2			3	"
	Sarclage.. pièce No. 3				4

Livre de compte d'employés.—Sur ce cahier, chaque employé a son compte, en tête duquel sont marquées les conventions passées avec lui. Au-dessous se trouvent 2 colonnes. Dans l'une sont inscrits les jours de travail ou les ouvrages faits à la tâche; sur l'autre, on marque les paiements.

Livre du charron et du forgeron.—Sur ces cahiers, qui doivent être d'un très-petit-format, le père de famille marque l'objet ou la réparation qu'il demande. Le fournisseur, auquel le cahier est envoyé, écrit en regard le prix exigé pour l'article en question. Par ce moyen, le cultivateur discute la dépense, s'il le

juge à propos; chose impossible sur les comptes fournis par les fournisseurs, une fois l'année. Cette manière de tenir les comptes empêche que les domestiques ou engagés achètent ou fassent faire des réparations sans que le maître en ait connaissance.

Livre du battage des grains.—Chaque espèce de gerbes a sa page divisée en deux colonnes. Dans celle de gauche, on inscrit le nombre de gerbes avec leur provenance; dans celle de droite, les quantités de grain et de pailles produits par chaque battage.

Livre de laiterie.—Ce cahier est divisé en deux colonnes. A celle de gauche, on marque le lait qui entre à la laiterie et que l'on envoie à la fromagerie; à celle de droite, la quantité de beurre, de fromage et de résidus obtenus et l'emploi de chacun de ces produits.

Livre de ménage.—Tout ce qui est consommé par le ménage est inscrit sur ce cahier, dont chaque page peut être divisée en autant de colonnes verticales qu'il se trouve d'objets différents.

Livre des engrais.—Ici, chaque genre d'engrais et d'amendement a son compte. Dans la colonne gauche, on marque les achats et les confections de substances fertilisantes; dans la colonne droite, l'application de ces substances aux pièces de terre en indiquant le numéro.

Livres des débiteurs et des créditeurs.—Sur l'un de ces cahiers, chaque débiteur de l'exploitation a son compte divisé en deux colonnes. A celle de gauche, on inscrit la dette; à celle de droite, le remboursement. Sur le cahier des créditeurs, on ouvre de même à chaque créancier un compte à deux colonnes. La créance est inscrite à celle de droite, et le paiement à l'autre.

Livre supplémentaire.—On marque ici ce qui n'a pas trouvé place sur les cahiers précédents.

Lorsque les registres sont rayés d'avance, l'inscription journalière exige un quart d'heure au plus. Afin d'éviter toute négligence provoquée par la fatigue ou le sommeil le soir, il convient de faire ce travail, non pas le soir, mais à midi, immédiatement avant ou après le dîner; mais il faut en faire une règle habituelle. Alors, tout le monde se trouvant réuni, on a de suite les renseignements nécessaires. Chaque dimanche, on consacre une heure au relevé des articles inscrits pendant la semaine, et le premier dimanche de chaque mois, on fait le relevé du mois entier.

De plus, on établit à la fin de l'année l'inventaire de ce qu'on possède, y compris les avances faites aux cultures. Dans un article à déduire de l'actif, on inscrit les dettes; et, pour simplifier ce dernier compte, on règle auparavant ce que l'on doit au marchand, au forgeron, au charron, aux domestiques et aux ouvriers à notre service.

En possession de renseignements obtenus ainsi, il est impossible de ne pas apercevoir le résultat de ses opérations.

Le taux auquel chaque objet est évalué doit être conforme aux prix courants. Lorsqu'un produit n'a pas de valeur commerciale, on l'assimile à un objet vénal du même genre; on évalue, par exemple, les navets, les carottes, etc., d'après leurs facultés nutritives, comparées à celles du foin. Si l'on manque de points de comparaison, plutôt que de faire des évaluations fausses, on porte l'objet à son prix de revient, indiqué par le compte même.

A moins que ce ne soit près des villes, il est rare que le fumier ait un prix courant. Pour en établir la valeur, nous conseillons de marquer à son prix de revient les fumiers du genre de bétail qui, étant le plus nombreux dans la ferme, est destiné à fournir le plus d'engrais. Le fumier des autres animaux est coté au même taux. Marqué et évalué par brouettes, il passe du crédit des comptes d'animaux au débit du compte *fumier*, qui reçoit, en outre, les frais relatifs à la confection; au transport et à l'épandage de l'engrais. Du compte *fumier*, il passe, augmenté de ses frais, aux comptes ouverts à chaque champ.

Le temps des attelages, doit en général, être évalué au prix coûtant. Ce prix s'établit de la manière suivante: Le compte *chevaux*, par exemple, reçoit les frais de nourriture des animaux, plus les frais d'entretien des harnais, des instruments aratoires et des voitures, frais qui sont déterminés par un compte particulier ouvert à ces objets. Le compte *chevaux* reçoit en outre la valeur des animaux estimés au premier inventaire. Ce même compte présente à son crédit tant d'heures de travail, tant de brouettes de fumier et tant d'animaux portés au second inventaire. Ces deux derniers articles étant extraits de la somme totale des valeurs reçues, ce qui reste représente le prix coûtant des heures de travail. Le temps des serviteurs et ouvriers est coté de même, prix coûtant. Ce prix, qu'on découvre au prix d'un compte ouvert à chaque catégorie de travailleurs, se compose du salaire, des frais de surveillance et souvent aussi des frais de nourriture. Ceux-ci sont donnés par le compte *ménage*.

Les frais de nourriture des gens étant déduits de ce qu'a reçu le compte *ménage*, le surplus représente l'entretien du cultivateur, et passe au débit du compte particulier ouvert sous le titre: *père de famille*. Le produit de ce compte consiste en surveillance, qui se répartit sur tous les comptes de travailleurs, proportionnellement à la valeur de leur temps. Si le cultivateur et sa famille coopèrent directement aux ouvrages, leur travail, dont la durée et l'objet ont été inscrits sur les registres journaliers, est estimé au même taux que celui des serviteurs et donné par le compte *père de famille* aux comptes des branches d'exploitation qui en ont profité. Cette somme de travail étant soustraite de la colonne du crédit du compte *père de famille*, ce qui reste est réparti comme frais de surveillance.

Comme le conseille Mathieu de Dombasle, il ne faut pas craindre de multiplier les comptes; c'est ainsi qu'on leur donne une plus grande clarté.

Chaque pièce de terre doit avoir son compte, et chaque culture doit aussi avoir le sien. Au débit de la pièce de terre, on inscrit ce qui a été dépensé pour elle; et, à son crédit, on répartit cette dépense sur les comptes de cultures qui en ont profité. Les frais de sarclage des légumes sont, pour une partie seulement, mis à la charge de ces légumes verts, et pour le reste, à celle de la plante qui leur succède. Celle-ci, en effet, profite du nettoyage donné au sol. Les engrais reçus par les comptes des pièces de terre sont répartis, ainsi que nous l'avons dit déjà, entre les comptes de cultures au fur et à mesure de l'absorption présumée. Toute avance faite à un champ, et qui n'a pas encore été mise à la charge des cultures, figure de l'inventaire et passe, l'année suivante, au débit du compte de cette

même pièce, pour être attribuée ultérieurement aux cultures qui en ont profité.

Action du foin sur les animaux.

Le foin nouveau n'est pas un bon aliment: il irrite les organes digestifs, il détermine des gastrites, des vertiges, des éruptions cutanées.

Le foin vieux est peu alimentaire: il nourrit mal, agite le flanc et rend le cheval pousif.

Le foin ordinaire n'a que des effets favorables sur les animaux, lorsque ceux-ci en consomment une bonne proportion: il est nutritif, digestif, excite l'appétit et entretient la santé; mais il a besoin d'être longtemps mâché et fortement imbibé de salive. Il nourrit parfaitement tous les animaux. Il convient au cheval, auquel il donne de la force; au bœuf, qu'il rend vigoureux; au mouton, chez lequel il accroît la finesse de la laine. Il est très propre à l'engraissement des bêtes à cornes et des bêtes à laine. La viande des animaux engraisés au foin est de bonne qualité, savoureuse; le suif est ferme et abondant. Le lait des vaches nourries exclusivement au foin des prairies naturelles est excellent, très riche en parties butyreuses, mais n'est pas très abondant.

Le foin.

Caractères du bon foin.—Le bon foin se distingue par des tiges fines, déliées, flexibles, garnies de feuilles, d'une couleur légèrement verte et uniforme, d'une saveur douce, un peu sucrée et d'une odeur agréable. Ce foin est produit par les prairies sèches et moyennes bien entretenues.

Le foin qui est sec, cassant, blanchâtre, insipide, sans saveur, sans odeur, provient de prairies marécageuses et est inférieur en qualité au premier.

Caractères du foin nouveau.—Le foin nouveau se distingue du foin de première qualité récolté l'année précédente, par sa couleur qui est d'un vert plus vif, plus foncé; par son odeur qui est très forte, aromatique, pénétrante. Il conserve ordinairement ces caractères pendant trois mois. A dater de cette époque, sa couleur devient moins verte, plus pâle, et son odeur moins vive.

Caractères du foin vieux.—Le foin qui n'a pas été consommé pendant les six mois qui suivent la récolte qui succède à celle où il a été obtenu acquiert une teinte blanchâtre, jaunâtre et perd complètement son odeur et sa saveur; il devient sec, cassant, se brise avec facilité lorsqu'on le froisse entre les mains et se remplit de poussière.

Des composts.

Afin de conserver au fumier toutes ses bonnes qualités, il doit être préservé des pertes que lui font subir l'action de l'air et du soleil: c'est là une nécessité que nous avons bien des fois démontrée. On peut cependant faire mieux encore en en formant des composts, c'est-à-dire en le mélangeant à de nombreuses matières qui ont la propriété d'absorber les parties liquides et de se combiner avec les parties solides.

Quoiqu'il en soit, et si l'on préfère employer isolément le fumier de la ferme, on peut aussi se procurer

une nouvelle et importante source d'engrais en formant des composts, dans lesquels devront entrer toutes les matières décomposables que l'on pourra réunir dans un endroit abrité de la ferme.

Dans certaines fermes, on conserve avec soin les lieux bas et marécageux où se forment des dépôts considérés comme très précieux; quelques-uns possèdent même plusieurs arpents de terrains de cette sorte et qui, quoique improductifs en apparence, sont en réalité de véritables mines d'or. Rien n'est meilleur que ces dépôts pour être mêlés avec du fumier et avec toute autre matière susceptible d'entrer en décomposition.

La vase provenant du fleuve, des lacs, des mares ou des fossés est aussi très utile pour le même objet; plus anciens seront les dépôts, plus riches ils seront en matières fertilisantes, car plus ils contiendront de matières végétales ou animales en décomposition. Il en est de même de la vase que l'on peut tirer des réservoirs où se ramassent les eaux qui ont coulé à la surface des collines ou des routes.

Le tas de compost doit contenir toute espèce de matières capables d'entrer en décomposition et qui, mêlées intimement, à mesure que l'on peut s'en procurer finissent par faire une masse fertilisante: débris végétaux, mauvaises herbes, feuilles, ratiage de route, gravois et plâtras, varechs là où l'on peut facilement et sans trop de frais en opérer le charroyage, gazons, racines, débris de cuisine, tout cela trouve une place convenable dans le tas de compost, et doit y être soigneusement porté.

Ordinairement, quand les mauvaises herbes ont été arrachées par la houe ou coupées par la faux, on les laisse se décomposer sur le soi: c'est là une erreur: il faut les faire entrer dans le tas de compost. Le chardon et le chardon, par exemple, sont de très-mauvaises herbes, qui cependant contiennent beaucoup de matières fertilisantes, et que par conséquent il faut bien se garder de perdre.

Dans tout compost, les matières végétales et terreuses doivent entrer en proportion à peu près égale; il importe de les mélanger intimement et de les arroser de temps à autre avec du purin. L'urine provenant des écuries pourrait être recueillie pour cet objet, au moyen de fosse à purin placée sous les étables et les écuries.

Le tas de compost présente généralement une forme allongée de trois pieds de hauteur, et d'un peu plus de trois pieds de largeur; il serait à tous égards convenable de le mettre à couvert pour lui conserver toute sa richesse; mais si la chose est impossible, il est indispensable d'en abriter les bords par un talus en terre.

En général, tout compost doit être formé dans les proportions suivantes: une charge de fumier de ferme et trois charges de vases ou de différents débris indiqués plus haut.

À l'automne, vous pourriez former un tas de vase qui resterait exposé tout l'hiver à l'action de l'atmosphère; au printemps, il faudra y mêler une légère proportion de sel et de cendres lessivées.

Les cultivateurs qui peuvent aisément se procurer des cendres lessivées ne doivent pas perdre cette occasion de fertiliser leurs terres. La cendre lessivée, soit qu'on l'emploie seule, soit qu'on la fasse entrer

dans les composts, exerce sur la fertilité des terres une action beaucoup plus forte qu'on ne se l'imagine généralement.

Le produit des lieux d'aisance, doit aussi être recueilli avec le plus grand soin. La terre glaise, très-sèche, jetée de temps à autre dans la fosse des lieux d'aisance, agit non seulement comme absorbant, mais encore comme désinfectant.

Autant donc par raison de santé que par raison d'économie, le cultivateur intelligent doit réunir avec soin les matières qui, sur toute la surface de sa propriété, sont susceptibles d'entrer en putréfaction, et les transformer en engrais. Des gaz se dégagent généralement des tranchées d'écoulement, des cloaques, des tas d'ordures, des caves humides et négligées, des fossés sans écoulement, des mares boueuses et de tous les lieux où les eaux séjournent pendant longtemps. Leur présence est indiquée par l'impureté de l'air, nuisible à la santé.

Donc le cultivateur, qui, désireux de faire la plus grande quantité possible d'engrais, s'efforce d'en tirer de tous les lieux où des ordures peuvent s'accumuler, obtient à la fois deux résultats: il enrichit ses terres et préserve sa santé et celle de sa famille.

Les balayures d'appartements, le ratiage des caves, les immondices des cours, les boues des fossés, les vidanges des fosses d'aisances, des mares, les vases d'étang, sont autant de matières propres à former et à alimenter le tas de compost. Réunies et mélangées, puis couvertes d'une couche de terre, non-seulement ces matières cessent d'être dangereuses, mais encore elles deviennent fort utiles.

Les engrais qu'on laisse perdre.

Rien ne démontre mieux la valeur comme engrais des matières fécales et des urines de l'homme, qu'on néglige presque partout, quo les résultats si concluants des expériences de deux agronomes allemands. D'après Hornstedt et Schuble, un sol qui reproduit, sans aucun engrais, trois fois la semence qui lui a été confiée, donne, pour une superficie égale, lorsqu'il est fumé avec:

Des engrais végétaux....	5 fois la semence.
Du fumier d'étable.....	7 — —
De la colombine.....	9 — —
Du fumier de cheval.....	10 — —
De l'urine humaine.....	12 — —
Des excréments humains solides	14 — —

Si donc on avait la sagesse d'utiliser partout les excréments humains au profit de l'agriculture, ainsi qu'on le fait depuis longtemps dans certaines parties de la France, on suppléerait facilement à l'insuffisance du fumier des bestiaux, en augmentant dans une proportion considérable la force productive du sol et en assurant la salubrité publique.

Un grand nombre de sociétés industrielles se sont fondées pour exploiter les matières des vidanges des grandes villes et les livrer sous différentes formes à l'agriculture: c'est ce qui se fait à Montréal, croyons-nous.

Si le cultivateur trouve à acheter, à des taux plus ou moins élevés, l'engrais humain des grandes villes,

ce n'est pas une raison pour laisser perdre celui qui est produit dans nos campagnes, où généralement les maisons ne sont pas pourvues de fosses d'aisance.

Les moyens de suppléer aux fosses ne manquent pas.

Nous recommandons vivement aux cultivateurs l'installation toute simple que nous décrit le journal *Le Bétier* dans son numéro du 22 janvier dernier :

Dans quelques fermes on tire parti des déjections humaines en installant sur la plate-forme à fumiers une cabane en planches, en guise de cabinet d'aisance. Ce système est loin d'être parfait : la matière s'accumule indéfiniment sur le même point au lieu d'être éparpillée dans toute la masse du fumier ; de plus, si la plate-forme à fumier est située tout près des bâtiments d'habitation, comme cela arrive souvent, les émanations qui s'en dégagent durant les chaleurs sont répugnantes ; enfin, si la plate-forme n'est pas bien agencée, si elle n'est pas entourée d'une rigole pour recueillir tous les jus, elle devient inabordable pendant la mauvaise saison à cause du purin qui forme une mare autour du fumier ; dans ce cas, la cabane ne sert plus à personne.

Conservons la cabane en question et installons-la, non plus sur la fosse à fumier, mais dans un coin retiré de la cour. Disposons-la de manière qu'elle soit montée sur quatre pieds et que le plancher auquel on accède par quelques marches, soit élevé 10 à 14 pouces au-dessus du sol. Entre ce plancher et le sol, mettons une boîte dont le fond sera garni d'une couche de terre de 2 à 4 pouces d'épaisseur, et qui occupe tout l'espace vide au-dessous du plancher de la cabane. La boîte sera munie de poignées ou d'anneaux pour qu'on puisse la transporter facilement, ou mieux encore elle sera pourvue de petites roues, qui permettront de la traîner comme un chariot. Voilà toute l'installation.

Tous les deux ou trois jours, selon la grandeur de la boîte et le nombre d'habitants qui en font usage, on la transporte dans un endroit aéré, exposé au nord et à l'abri du soleil, et on la renverse sous dessus dessous, après quoi on la garnit de nouveau de terre pour la remettre en place, et ainsi de suite.

L'engrais humain recueilli de la sorte ne laisse pas échapper de mauvaise odeur, puisqu'il est recouvert d'une couche de terre qui empêche en même temps la déperdition des principes volatils. Il suffirait d'ailleurs de répandre sur le tas un peu de phosphato de chaux en poudre pour faire cesser le dégagement des gaz ammoniacaux et pour donner encore plus de valeur à la matière fertilisante.

M. Chesnel rapporte que ce procédé est communément employé en Danemark. Le mélange de terre et d'engrais ainsi obtenu se dessèche rapidement. Au bout de peu de temps il devient pulvérulent ; il est facile alors, avec quelques coups de bêche, de le triturer complètement et de lui donner les apparences de la poudrette ordinaire.

Ce moyen de recueillir et d'utiliser les vidanges sans en perdre une goutte n'a rien de répugnant. Il n'est point coûteux puisque tout se borne à la construction d'une boîte mobile surmontée d'une simple guérite en bois. Il permet de fabriquer partout, à peu de frais, un agent de fertilisation actif, en conciliant à la fois les lois de l'hygiène, de la propreté et de la morale.

Conservation des outils de la ferme.

Le cultivateur ne doit jamais perdre de vue que l'économie d'un sou peut en faire gagner dix autres. Il doit donc chercher à utiliser les petites choses qui se perdent, car celles-ci le conduiraient sûrement à l'aisance. En effet, une poignée de paille donne deux poignées de fumier, qui donnent une poignée de grain, comme le dit un agronome célèbre.

Aucun des déchets de la ferme ne doit être laissé sans application, depuis les infimes paillettes du battage des grains jusqu'aux moindres déjections des animaux. L'application de cette économie devient surtout nécessaire dans le cours de l'hiver, par le battage des grains qui fournit tant de déchets, et le soin à donner aux animaux, de même que pour l'aménagement des fumiers, en n'en laissant perdre aucun parcelle.

Si, d'un côté, le cultivateur ne doit rien laisser se perdre, il doit de l'autre vouer tous ses soins à tout ce qu'il possède ; car s'il n'en était pas ainsi, il perdrait d'un côté ce qu'il a économisé de l'autre, et il n'en serait pas plus avancé sur les profits à réaliser de sa ferme.

Quant aux soins à donner à ses bâtisses, à ses instruments aratoires, enfin à tout son outillage, le cultivateur peut se reprocher beaucoup d'abus. C'est ainsi que les harnais sont généralement pendus à la muraille de l'écurie, derrière les animaux auxquels ils doivent servir. Il en résulte que les émanations des écuries et des animaux qui y logent se condensent sur les harnais et corrodent le cuir. D'où il résulte des crevasses et une rugosité hâtant la décomposition des matériaux dont ils sont confectionnés. Il y aura donc profit à déposer tous les objets de harnachement en cuir dans un appartement destiné à cette fin, ni trop sec, ni trop humide ; ensuite de graisser, une ou deux fois par an, les harnais avec de l'huile de poisson.

Les instruments aratoires et tous les outils destinés aux travaux de la ferme, sont également mal conservés et peu soignés. On les laisse le plus souvent dans les cours, exposés à l'air libre, à toutes les intempéries des saisons. Un cultivateur soigneux les rentrera sous un hangar et leur donnera tous les soins de propreté et d'entretien qu'ils réclament. Immédiatement après s'être servi des instruments, il faut avoir la précaution de les laver à grande eau, c'est-à-dire chaque fois qu'on n'en aura plus besoin pour le reste de la saison. Pendant la saison morte, on les fera imbiber d'huile cuite de lin à laquelle on ajoute un peu de litharge. On ne se bornera par seulement au bois, mais on induira aussi le fer, afin de le prémunir contre la rouille. Chaque fois qu'on s'apercevra que les instruments et les charottes auront besoin de réparations, il ne faudra pas tarder à les faire, afin de ne pas éprouver de retard dans les travaux à exécuter dans la prochaine saison. Qu'on se souvienne, avec le bonhomme Richard, que faute d'un clou un cavalier fut perdu.

On n'est pas toujours non plus à l'abri de reproches, sous ce dernier rapport, et c'est souvent à cela qu'il faut attribuer le besoin de faire de fortes réparations à des machines n'ayant que peu de service. Nous le répétons : Les soins dans les petites choses dispensent d'ordinaire de pourvoir à de plus grandes.

Pronostics.

Si les étoiles perdent de leur clarté sans qu'il paraisse de nuages, c'est un signe d'orage.

Les couronnes en cercles blanchâtres qui se montrent autour du soleil, de la lune et des étoiles, sont un signe de pluie.

Lorsqu'au coucher du soleil les nuages se forment à l'ouest et se colorent, cela indique assez généralement vent et temps sec.

Les nuages qui après la pluie descendent de terre et semblent rouler sur les champs, sont un signe de beau temps; s'il survient un brouillard pendant un mauvais temps, il indique sa cessation; mais si le brouillard survient pendant le beau temps et qu'il s'élève en laissant des nuages, le mauvais temps est inmanquable.

Si l'horizon est dépourvu de nuages et qu'il ne souffle aucun vent, ou celui de l'ouest, c'est un signe certain de beau temps.

Choses et autres.

Exposition de fruits, légumes et fleurs, sous le patronage de la Société d'horticulture du comté de l'Islet—Cette exposition aura lieu dans les Salles publiques de la paroisse de St-Jean Port-Joli, jeudi le 28 septembre courant. La liste des prix est très-bien remplie, et nulle doute qu'il y aura de nombreux concurrents. Comme les années passées, notre entreprenant pépiniériste canadien, M. Auguste Dupuis, ne manquera pas d'exhiber une collection complète de fruits de toutes sortes, pouvant être cultivés avantageusement dans notre Province; les noms de chaque variété seront inscrits ou attachés à la montre: ce qui permettra à ceux qui désirent se livrer à cette culture d'établir eux-mêmes le choix à faire sur ces différents fruits.

M. Dupuis a lui-même offert des prix pour la décoration, en fleurs et en verdure, de la Salle où se tiendra l'Exhibition.

L'Exhibition agricole et industrielle de la Société d'agriculture du comté de l'Islet aura lieu le même jour, à St-Jean Port-Joli.

Nouvelles de l'Académie.—Un correspondant du *Quotidien* écrit à ce journal: "La flotte de la pêche de Jersey arrive graduellement, mais plusieurs bâtiments devront s'en retourner sans cargaison, car la pêche est pauvre. Elle diminue chaque année, et aujourd'hui les gens ne peuvent plus compter sur la pêche pour vivre. La perspective n'est pas attayante.

Le 4 septembre, trente-quatre jeunes gens sont partis pour les Etats-Unis et d'autres se préparent à les suivre. Le même mouvement se produit sur toute la côte de la Baie des Chaleurs.

Puisque c'en est fait des pêcheries, il faut que les habitants de la Baie des Chaleurs soient à la culture du sol. Mais pour que l'agriculture prenne un développement rapide, il faut un chemin de fer dans cette partie du pays. Alors un marché serait ouvert et les terres se coloniseraient. Ce qu'il manque c'est un débouché pour les produits, car les terres sont assez fertiles, les récoltes de cette année l'indiquent suffisamment...."

A l'appui de la fertilité de la terre de cette localité, le correspondant cite le fait d'un légume ayant atteint une grosseur prodigieuse. Pour meilleure démonstration, il eut pu signaler plusieurs cultivateurs de la Baie des Chaleurs qui réussissent très-bien et obtiennent un rendement considérable de leurs terres par une culture soignée, en y consacrant tout leur temps, sans s'occuper de la pêche qui ne paie point. C'est à la Société d'agriculture du comté de Bonnaventure à pousser vigoureusement à ce mouvement vers le progrès agricole, en établissant des cercles agricoles dans toutes les paroisses de la Baie des Chaleurs. Le grand nombre de membres d'un cercle agricole n'est pas absolument nécessaire pour assurer le succès d'un cercle agricole; quand il s'y trouve, c'est très-bien, mais quelquefois quatre à cinq personnes entièrement dévouées, à favoriser la marche de cette belle œuvre est un garant de succès au progrès agricole. Il n'y a pas que ceux qui se destinent à la culture de la terre qui doivent favoriser l'établissement des cercles agricoles: Les hommes de professions, les marchands et les industriels doivent aussi pousser à la roue; ils doivent

prendre le moyen de démontrer à la population de la Baie des Chaleurs que le seul moyen de s'assurer l'aisance se trouve dans la culture de la terre, préférablement à la pêche qui se fait de plus en plus rare. Quand on aura démontré qu'à la Baie des Chaleurs se trouve une population essentiellement agricole, les circonstances obligeront à l'établissement d'un chemin de fer. En attendant profitez du voisinage du chemin de fer intercolonial dont la communication vous est rendue plus facile, en été, par la construction de plusieurs quais que le Gouvernement Fédéral vous a aidé à construire; ramenez les bras à l'agriculture, et le succès sera assuré.

Que les hommes dévoués à l'agriculture favorisent ce mouvement par tous les moyens possibles. Un souffle suffit quelquefois, lorsqu'il a atteint une âme intelligente, et qu'il part d'une poitrine où bat un cœur dévoué aux intérêts de la patrie, pour changer la face agricole même d'un pays.—Il n'y a pas à désespérer; poussons de l'avant! et tout ira bien. Nous verrons alors à la Baie des Chaleurs des cultivateurs qui pourront en montrer à ceux d'autres localités; mais pour cela, il faut le vouloir et se mettre résolument à l'œuvre.

RECETTES

Chute de la laine chez les moutons.

Un agronome allemand rapporte deux cas où les éleveurs ont fait cesser radicalement les pertes qu'ils avaient à supporter de ce chef, en donnant au mouton quelques feuilles vertes de pin. Ces feuilles, paraît-il, auraient eu la même action que le principe amer du lupin quand on l'emploie pour prévenir la pourriture des bêtes à laine. Toutefois, quand la chute de la laine se manifeste chez les agneaux, la cause de la maladie n'étant pas la même, on peut y remédier en administrant aux aîcres une quantité suffisante de sel.

Moyen pour extraire les balles d'avoine des yeux d'un bœuf.

Pilez un petit morceau de sucre de candi, réduisez le en grains semblables à de la poudre à tirer très finc, faites entrer cette poudre à sucre dans un tuyau de plume ou dans un fût de paille libre par les deux extrémités, et introduisez-la par insufflation dans l'œil malade, dont un aide écarte légèrement les paupières. Une seule opération amène toujours l'élimination de la balle d'avoine ou de tout autre corps étranger analogue. Il n'y a d'ailleurs nul accident à redouter par le contact du sucre avec le globe oculaire.

AVIS AUX ACHETEURS.

Pour trouver n'importe quel article

A BON MARCHÉ

EN FAIT DE

MARCHANDISES SÈCHES

ALLEZ A LA

MAISON JACQUES CARTIER

LE

MAGASIN DU BON MARCHÉ

Vous serez toujours servis avec un seul prix.

H. GAGNON & CIE.,

No. 58, Rue de la Couronne, St-Roch, Québec.

Apprenti demandé.

Un jeune homme actif et désireux d'apprendre la typographie, trouvera de l'emploi à l'atelier typographique de la *Gazette des Campagnes*. Pour conditions, s'adresser à FIRMIN H. PROULX, Ste-Anne de la Pocatière.